

A Begnins, les logements communaux attendront

Conseil communal
La Municipalité voulait,
via un droit de superficie,
confier à une coopérative
le soin de construire
des logements au centre.
Préavis retiré

Séance houleuse, mardi, au Conseil communal de Begnins. Echanges tendus, piques plus ou moins déguisées, de longs débats, une pluie de chiffres, la soirée fut chaude. La «faute» à un préavis demandant l'octroi à la coopérative d'habitation Cité Derrière d'un droit de superficie de 90 ans pour construire des logements et un parking à la place de l'ancienne école ménagère, en plein centre du village, moyennant une rente annuelle de 31 325 francs.

Si tout le monde semblait d'accord sur la nécessité de proposer de nouveaux logements locatifs à loyer abordable (250 fr./m²), si l'emplacement est jugé idéal par tous, c'est bien la manière d'y arriver qui a agité les débats. «L'important est de savoir si nous sommes prêts à céder nos terres pour une durée de 90 ans», interrogeait la commission ad hoc dans son rapport. Alors que les caisses communales sont assez fournies pour réaliser ce projet sans intermédiaire, estimait de son côté la Commission des finances (Cofin).

D'abord, le syndic Antoine Nicolas a regretté le «mépris cinglant»

réservé en séance par les «ténors» de la commission ad hoc. Puis il a soigneusement, tantôt calme, tantôt tendu, démonté un à un tous les arguments délivrés par les commissions. Qui ne se sont pas gênées de réagir: «Voulons-nous donner un terrain à une coopérative qui va gagner ensuite une fortune grâce à ça?» a attaqué Jean-Pierre Friedli, remuant président de la commission ad hoc. Rapporteur de la Cofin, Robin Chytil a suivi, chiffres à l'appui, en comparant deux solutions: le recours à la coopérative et celle où la Commune resterait seule aux commandes. «N'ayant pas obtenu ces chiffres auprès de la Municipalité, il a fallu faire des estimations de notre côté», a lancé le conseiller. Avant de démontrer l'intérêt, financier, que le village aurait à assumer lui-même cette construction, estimée à 7 millions.

«Oui, nous avons des réserves, a répondu le syndic. Mais il y aura ces prochaines années bien d'autres projets que nous devons financer.» L'argument n'aurait pas suffi. Sentant le Conseil réticent, la Municipalité a préféré retirer son préavis. «Je ne l'avais encore jamais fait, regrettait Antoine Nicolas au sortir de la séance. Nous nous remettrons autour d'une table avec les commissions. C'est comme ça qu'on arrive à des résultats, pas en lançant au Conseil des chiffres approximatifs, qui sont pour nous comme des coups de poignard.»

G.B.